

ANNALES
DU
MAGNÉTISME ANIMAL.

N° XXXV.

TRAITEMENS.

*Au Rédacteur des Annales du magnétisme
animal.*

MONSIEUR,

DANS l'un de vos précédens Numéros, vous avez inséré un *fait* remarquable, le traitement d'une dislocation par la *somnambule* elle-même, qui prescrit la manière d'opérer, en réglant l'action et les mouvemens des deux

(194)

personnes qui, seules, ont le pouvoir de la mettre en état de *somnambulisme*. Voulez-vous hjeu, dans celui-ci, mettre sous les yeux des zélés magnétiseurs, deux *faits* qui ne méritent pas moins leur attention que le premier.

Faire une opération très-délicate, en diriger et faire les pansemens, conduire promptement et sûrement la plaie à la cicatrisation, pendant autant d'actes somnambuliens que le besoin l'a demandé: tel est le phénomène d'une très-particulière clairvoyance, et qui s'est manifestée chez celle qui a pu si heureusement s'occuper de la dislocation de son bras.

Ce sujet, d'une santé délicate, paraît avoir un sang et des nerfs qui distinguent sa constitution entre les différentes organisations des personnes de son sexe, chez lesquelles une grande irritabilité se fait remarquer habituellement, et sur-tout à des époques critiques. L'un, peu réglé dans son cours, paraît avoir une extrême facilité à se volatiliser, pour ainsi dire, et à se porter à la tête, lorsqu'il ne s'arrête pas à la région du cœur. Les autres, par

cela même que le premier doit l'irrégularité de ses mouvemens à de l'acrimonie, se meut avec désordre; et, par une pénible réaction, tiennent, presque habituellement, la malade dans une disposition prochaine à cette *susceptibilité*, qui s'observe sous tant de caractères chez les *somnambules*. Celle, par exemple, dont je vous entretiens, monsieur, ne toucherait pas du fer; et, endormie, elle ne laisse pas sur elle une seule épingle: sa réconciliation avec les métaux ne paraît pas encore prochaine. Vous allez en avoir une preuve.

Cette *somnambule*, à la suite d'une suppression, eut dernièrement un dépôt de sang au-dessous du sein gauche: après quelques jours d'enflure, la fluctuation était sensiblement manifestée par la pression.

Une opération sera nécessaire, disait-elle, pour me délivrer du danger de ce dépôt. Elle motiva son refus d'appeler un chirurgien, et démontra combien serait long un traitement par lequel, en mûrissant cet amas de sang, on s'exposerait au ravage du pus, dans une par-

tie si voisine du cœur, et où il pourrait être funeste. Lorsqu'elle jugea que l'opération pouvait être faite, elle désigna l'opérateur, et se nomma. On lui fit en vain, avec effroi, des représentations sur le danger de manier et de se bien servir des instrumens tranchans qu'elle demanda. Il suffit de ne pas me prévenir, dit-elle. Dans le somnambulisme, ce soir, mettez près de moi rasoir, canif, ciseaux, linges, bandes, cuvette et de l'eau ; *mais garnissez de linge, avec soin, les manches, pour qu'en m'en servant, je ne touche point au fer : il me fait mal.* Au moment d'agir, elle vit la crainte et la sensibilité de ses deux amies et de son magnétiseur effrayés d'un appareil mis à la disposition d'une main non exercée. Allez-vous-en ; laissez-moi seule : votre peur ne peut que me troubler. Je vous sonnerai quand tout sera fait. Cela ne fut pas long : mais combien parut durer, pour les absens, une opération si délicate ! Quel contentement pour eux d'avoir l'assurance de trouver la malade satisfaite, et leur expliquant avec quelle adresse elle avait fait une incision cruciale de deux pouces, en distinguant bien où le tranchant des instrumens ne devait point agir ! L'évacuation

du sang a été totale ; quelques pansemens ont tout terminé.

On a remarqué que les tentes de charpie n'ont pas été employées. Ce n'est pas la seule fois qu'il a été observé que, pour le pansement de certaines plaies, les emplâtres mondifiants et vulnéraires sont, pour ainsi dire, livrés à la discrétion de la plaie, et sans y être portés par des intermédiaires, qui sont jugés nuisibles par les *somnambules*, dont l'intelligence choisit les substances appropriées à la nature des humeurs du malade, et en composent l'emplâtre, ou tel autre topique convenable (1).

(1) Il semblerait que, dans bien des cas, la manière dont la nature fait la médecine diffère singulièrement des méthodes suivies par l'art. En voici encore une preuve. Une femme ressentait, depuis quelques mois, des douleurs vagues peu après la cessation naturelle des règles, que nul accident n'avait troublées. Sa fille, *somnambule* d'une rare lucidité, mère d'une nombreuse famille à trente ans, éclairée peut-être sur la constitution et la nature des humeurs de sa mère tendrement chérie par elle, et recélant dans son sang, comme transmission héréditaire, le principe non développé qui fai-

La susceptibilité de cette *somnambule*, et l'extrême délicatesse de ses nerfs, l'exposent

sait dans ce moment, et pour la première fois, le motif de son observation, lui dit : Mon attention vient de se fixer sur vous très-particulièrement : une douleur vague vous tourmente ; vous ne m'en parlez pas ; il faut s'en occuper. C'est la goutte ; elle vous indique, par quelques étouffemens, qu'elle menace le poumon. Puisqu'elle tend à monter, il faut l'aider dans sa marche, mais l'appeler au-dehors, et, pour n'y plus revenir, en faire sortir tout le principe à la superficie. Un traitement fort court, et dont les détails ne peuvent entrer dans une note, fit paraître au sein gauche un bouton éminent de la grosseur d'une noisette sans douleur, d'un rouge vif, et qui suivit la marche et les progrès indiqués par la *somnambule*. Au moment de sa maturité, ce bouton, sans aucune aréole qui aurait été le signe d'une inflammation, s'ouvrit, et épancha d'abord un sang noir, et successivement une liqueur rougeâtre et une matière inodore, épaisse, blanche comme la craie, et qui, étant séchée et facilement pulvérisée, présenta à l'observation la même matière que celle que la nature fait sortir, chez quelques goutteux, des articulations où s'étaient formées des nodosités. Aucune douleur depuis ne s'est manifestée. A la suite de cet épanchement, restait à fermer l'espèce de godet, en forme de dé à coudre, que je ne puis appeler plaie. Cette ouverture ne fut jamais douloureuse, mais seu-

aux accidens des suppressions. De-là, des engorgemens aux amygdales. A la suite d'un

lement un peu sensible ; la *somnambule* prescrivit la composition d'un onguent qu'elle plaçait en boule dans le trou, une fois en vingt-quatre heures ; le sein n'était couvert que d'un linge, toile de lin, et non pas coton. A chaque pansement il ne restait rien de la boule d'onguent, dont la diminution progressive manifestait une absorption graduée des propriétés des substances combinées dans l'onguent, pour l'entière purification des chairs et leurs rapprochemens. En peu de jours celui-ci fut presque complet. Alors l'union du beurre très-récent de la fève choisie, et non torréfiée du cacao, à quelques autres substances végétales, consumma la cure par quelques applications. Le beurre de cacao seulement est ici mentionné, parce que la *somnambule* remarqua que son analogie récréatrice de la peau était parfaite. En effet, après tous ces pansemens, il était difficile d'apercevoir une cicatrice ; ce qui, nous dit-elle, ne peut être trouvé moins avantageux que par les braves qui préfèrent de belles blessures bien apparentes, nobles témoignages de leur intrépidité.

Ces deux cas, où les tentes de charpies auraient été peu convenables, peuvent n'être pas étrangers dans cet article, où l'on trouvera matière à réfléchir sur quelques opérations chirurgicales, et sur les conseils d'une parfaite lucidité dans l'exercice de cette belle partie de l'art de guérir.

de ces dérangemens, dont les effets nuisent à la santé des femmes, elle souffrait d'un jet de sang qui avait fait dépôt assez avant dans le gosier. Les douleurs augmentaient avec une intensité alarmante, et nécessitaient, dit la malade, une opération faite de laquelle l'inflammation annonçait la purulence et les accidens les plus graves. On lui proposa l'homme habile dont on voulait qu'elle se servit pour le dépôt du côté, en lui disant qu'elle pourrait, en *somnambulisme*, indiquer la manière d'opérer. Elle n'eut de confiance qu'en elle-même. La nuit suivante, l'opération fut faite. A sa demande, on avait placé près d'elle une cuillère d'argent, dont les pointes avaient été soigneusement enveloppées de toile, pour éviter le contact du métal à sa main. Elle avait introduit le manche, et par un mouvement de pression jugé suffisant sur le dépôt, elle le crève, et trouva le matin, le sang dans sa cuvette. De ce moment, et la cause du mal enlevée, elle n'eut qu'à se féliciter de sa clairvoyance et de son adresse.

Je vous entretiendrai, monsieur, de quelques autres singuliers développemens d'une

'aussi rare lucidité que la sienne, mais seulement lorsqu'ils pourront servir à grossir le nombre des observations de physiologie.

V.

Paris, mai 1816.

ble, l'expression allégorique de *main*, telle qu'elle est employée dans l'Écriture-Sainte : *Et facta est super eum manus domini*. Nous avons vu en effet que ces expressions signifiaient l'influence, l'inspiration de l'esprit saint. Mais ces rayons qui découlent de chaque doigt, auraient-ils pu, quand telle eût été l'idée du peintre, figurer mieux le fluide magnétique qui s'échappe dans l'opération matérielle du magnétisme ?

Nous trouvons encore une de ces mains sur le tombeau de Dagobert, et cette main pourrait passer pour être d'une antiquité plus grande que les précédentes, si le tombeau remontait véritablement au temps de Dagobert, qui mourut en 645. Mais le véritable tombeau avait été détruit lors de l'insurrection des Normands. Celui dont il s'agit fut élevé à la mémoire de Dagobert, qui avait été fondateur de l'abbaye de Saint-Denis, par Suger, abbé de cette abbaye, ou par saint Louis. Ce tombeau se voyait à Saint-Denis avant la révolution. M. Lenoir, dans un ouvrage intitulé : *Nouvelle explication des hiéroglyphes* (1), nous donne le dessein de ce tombeau

(1) Paris, 1809, in-8°, planche 10.

extrêmement curieux, qui représente l'apothéose de Dagobert. Dans le plan supérieur, car il est inutile à notre objet de nous occuper des plans inférieurs, Dagobert est élevé sur une draperie, par deux évêques. Il est nud, la couronne néanmoins sur la tête. Deux anges avec des encensoirs semblent venir au-devant de lui; et au milieu de ces deux anges, dans la partie tout-à-fait supérieure, sort du nuage la main, dont les trois premiers doigts sont étendus et les deux autres sont fermés. Ce tombeau étant postérieur aux monumens précédens, la main qu'il représente ne doit être considérée que comme traditionnelle; et ne nous apprend rien sur l'origine et l'objet de ces mains.

Montfaucon nous a dit que ces mains se voyaient aussi quelquefois dans les médailles des empereurs de Constantinople. Nous les trouvons en effet dans quelques médailles de Constantin Copronyme et de Léon IV, qui vivaient en 751, de Romain, Alexis Comnène et Isaac l'Ange, qui vivaient dans l'intervalle de 959 à 1185.

Il faut remarquer que Constantin Comnène et Charlemagne étaient à peu près contemporains; et que c'est dans les monumens de ces

princes que se trouvent les mains les plus anciennes.

Il faut remarquer aussi que si nous voyons une main de justice dans un sceau de Hugues-Capet, qui vivait en 988, nous ne la retrouvons comme un attribut de la royauté que dans les mains de Louis-Hutin, qui fut couronné en 1315 (1).

Au reste, les mains qui figurent dans les médailles des empereurs de Constantinople, sont, comme les autres, presque toutes avec les trois premiers doigts étendus, et les deux autres pliés.

Quant au sceptre auquel cette main fut adaptée, la dénomination de *main royale* ou de *main de justice*, parait encore plus récente. Confiée aux officiers du roi, pour faire exécuter les actes de justice, et comme une marque de l'autorité qui leur était déléguée, cette main en reçut le nom de main de justice. Le bâton surmonté de la main était planté par les officiers du roi sur les biens

(1) Voyez Dutillet, *Recueil des rois de France*. Le premier roi qui, dans les portraits de ce recueil, porte la main de justice, est Louis Hutin.

Voyez aussi le *Diction. diplom.* de dom de Vaines, t. 2, p. 267.

saisis ou confisqués. Ce qui a donné naissance à ces expressions : *Mettre sous la main de justice*, *mettre sous la main du Roi*, *donner main levée*. Dans le principe, cette façon de parler n'était point une expression figurée. C'était une main réelle qui s'apposait et se levait. Du Cange nous en fournit la preuve dans des arrêts de 1319, où il est dit : *MANU NOSTRA et penoncello et Brandone regis APPARENTER POSITIS*; et dans un autre titre : *Manum regiam infringere* (1), où l'on voit que les mains de justice s'appelaient alors *manus regia*, et que le nom de main de justice ne lui a été donné dans la suite que par l'usage qu'en faisait la justice.

Il y a donc tout lieu de croire que la main de justice que portent nos rois à leur couronnement, tire son origine de ces mains divines, qui paraissent dans nos anciens monumens sur la tête de nos rois; et que ces mains elles-mêmes n'ont eu d'autre objet que de représenter d'une manière sensible, cette main du Seigneur, dont il est parlé dans l'Écriture, qui donnait aux prophètes l'assistance et l'inspiration de l'esprit divin.

(1) Du Cange, *Gloss.*, verbo *manus*.

Thomassini, dans sa *Dissertation sur les mains mystérieuses de bronze*, dont nous nous sommes précédemment occupés, fait une remarque assez particulière sur cette position de doigts, dont les trois premiers sont étendus, et les deux derniers fermés. C'est, dit-il, la même position de main qu'employaient autrefois nos prélats quand ils donnaient la bénédiction au peuple ; c'est encore celle que de tous temps les peintres ont donnée à la main du Sauveur sur le crucifix (1).

Nous n'avons pas vérifié si cette remarque recevait son application en France. Tout ce qu'on pourrait dire, si cela était, ce serait que, dans la Bénédiction de nos évêques, cette position de la main serait une allusion à la manière dont les malades se guérissaient par le toucher.

La tradition en effet que les guérisons par

(1) *Manus vero in hunc modum est conformata, ut supina pollicem, indicem et medium passus referat, elevet atque extendat, annularem atque minimum contrahat, eo ferme schemate, quo religionis nostræ antistites olim populo bene optare solebant vel quo pictores ab omni ævo, servatoris dextram sacræ crucis tesseram effigiant.* Thomassinus, apud Gronovium *Thesaur. græcar. antiquit.*, t. 8, p. 663.

le toucher, s'opéraient de la sorte, est si constante, que nous en trouvons un modèle dans un ouvrage qui remonte à trois siècles. C'est sur un frontispice de quelques œuvres de Gallien, sous la date de 1531 (1). On a voulu y représenter la guérison du lépreux par le Sauveur. Le lépreux est à genoux, les deux mains croisées sur sa poitrine pour désigner sa foi. Le Sauveur, les yeux fixés sur lui, a la main élevée comme dans l'acte du magnétisme. Les trois doigts sont étendus, et les deux autres pliés.

Dans la cérémonie de l'Adoration du pape à Rome, lors de son sacre, il donne la bénédiction de la même manière (2).

La figure de saint Janvier, sur le pont de la Madeleine à Naples, semble conjurer le Véruve avec la même attitude.

Cette position particulière de la main, serait donc une allusion à la manière dont les maladies se guérissaient, et dont l'esprit saint se communiquait aux prophètes. La bénédic-

(1) *Galenus, de Anatomias administr.* Paris., apud Simonem Colinzum, 1531, in-fol.

(2) *Cérémonies religieuses. — Cérémonies des catholiques romains*, tom. 1, p. 34.

tion sacerdotale, en effet, n'a d'autre objet que de procurer aux fidèles qui la reçoivent, tout le bien qu'il est possible de leur souhaiter, de détourner de leur tête les maux qui pourraient les menacer, et de leur obtenir l'assistance du Saint-Esprit. Et si cette position de la main se retrouvait encore dans celle du crucifix, l'allusion serait bien plus marquée.

Disons-le avec M. Deleuze : « Quelle est l'origine de ce préjugé répandu chez tous les peuples, que les vœux ont une influence sur la santé, sur le bien être de ceux qui en sont l'objet ? Pourquoi cette opinion si chère aux âmes sensibles, qui fait désirer aux enfans de recevoir la bénédiction de leur père (1) ? Aux yeux d'un partisan du magnétisme, le geste de la main et la volonté qui le guide, expliqueraient tout le mystère.

On n'aurait jamais cru qu'il pût y avoir quelque rapport entre la bénédiction sacerdotale, la main de justice et les procédés magnétiques ; que ce rapport vînt encore embrasser ces mains mystérieuses de bronze, et ces textes de l'Écriture, où la main et le doigt du Seigneur sont mis en action comme dans les opérations

(1) *Hist. critiq. du magnétisme*, t. 2, p. 528.

du magnétisme. Si ces rapports ne suffisent pas pour entraîner une affirmation prononcée sur une origine commune, ils donnent au moins à penser, ils éveillent l'esprit d'observation, et nous font voir que, dans tout ce qui nous environne, au physique et au moral, il y a peut-être avec le magnétisme beaucoup plus d'analalogie qu'on ne croit.

(S. du M.)

(La suite au prochain Numéro.)

Moyens de classer les crises pour en faciliter l'étude, et se préserver d'erreurs qui peuvent devenir dangereuses.

(Cet article sert de complément aux PROCÉDÉS MAGNÉTIQUES insérés dans les Numéros IV et VI.)

UNE expérience acquise par l'étude des crises, me fait croire qu'il n'y a que quatre degrés dans les crises magnétiques, et qu'au dire de quelques somnambules, qui en comptent sept, les trois premiers doivent être réputés demi-crisis ; au reste, comme le disait ma somnambule, qu'un escalier ait quatre ou sept marches, ou plus, du pallier au faite, c'est toujours la même hauteur.

Premier degré.

Dans le premier, le malade voit son mal, et n'est en rapport qu'avec son magnétiseur.

Le contact étranger, sans être dangereux, lui est désagréable et le blesse. Il voit son mal parfaitement ; quand ce degré est complet, il indique le remède et prescrit son régime.

On prévoit tout ce qui regarde sa maladie, les attaques de nerfs, les accès de fièvre et les autres accidens qui ont un rapport direct avec

la maladie, et on en fixe les époques avec une justesse et une précision admirables.

On voit ce mal présent, mais souvent sans pressentir le développement qui se fait par les procédés magnétiques d'un autre mal dont on a le germe. Voyez l'ouvrage de M. Tardy de Montravel (1), et ce qui est arrivé à la somnambule de Valence, qui est cependant parvenue à un très-grand degré de clairvoyance.

On ne voit pas le mal des autres, et comme on conserve son caractère, ses passions, et qu'il s'y joint un grand désir de faire ce qui peut être agréable à son magnétiseur, ce motif, ou l'amour propre, peut engager souvent les somnambules à donner des consultations dangereuses, indépendamment de quelque inégalité dans leur manière de voir les maux des autres.

Les somnambules qui ne sont qu'à ce degré, peuvent se mouvoir et agir sans la volonté de leur magnétiseur ; mais quand ils sont bien aimantés, ils sont singuliers à voir.

(1) Le meilleur ouvrage qui ait paru jusqu'ici sur le somnambulisme, où tout est bien senti, clairement et énergiquement exprimé. (*Ceci est écrit en 1786.*)

(214)

Exception.

J'ai vu une somnambule rester en communication avec tout le monde, et n'en pas moins bien voir et conduire le traitement de sa maladie, qui était un engorgement général dans tous les viscères, qui commençait même à devenir squirrheux, cause du retard de la désorganisation complète donnée par elle lorsqu'elle a eu lieu.

C'est madame la baronne de Reiset qui traitait cette malade, dont la guérison est prochaine, et qui a été consommée depuis.

Second degré, auquel passent ordinairement les malades qui ont été au premier.

Dans le second degré, on pressent le terme fixe de sa guérison, sans voir encore le germe d'une maladie que le magnétisme développerait, à moins que l'époque n'en soit prochaine.

On peut voir les maux des personnes mises en rapport (1), si les somnambules de ce degré consentent à les toucher; mais il faut que le magnétiseur agisse avec prudence, leur pré-

(1) Il y a des somnambules qui n'acceptent le rapport avec personne; il leur fait mal.

(215)

sente très-peu de malades ; il ne faut pas les presser de questions, leur donner au contraire le temps de chercher, de se consulter, et ne pas les forcer, ce qui a souvent causé bien des erreurs.

Les malades du même magnétiseur sont en rapport avec le somnambule qui veut les traiter.

Il y a des circonstances où les somnambules du second degré peuvent se tromper, parce qu'ils tiennent à leur caractère naturel, à leurs passions, et au désir de plaire à leur magnétiseur ; de jeunes personnes, sur-tout, répondent au hasard plutôt que de ne pas répondre, ou disent inconsidérément en indiquant des remèdes, un tel poids, comme une once au lieu d'un gros, si elles n'en ont aucune connaissance ; mais pour l'éviter, apportez-leur les remèdes demandés : en touchant, elles fixeront juste la quantité : conservant dans ces degrés leur caractère, leurs passions, la faculté de se déterminer par leurs connaissances et par conséquent par leurs préjugés ; si on les fait voir à d'autres qu'à des magnétiseurs, il ne faut pas les questionner que sur ce qui les intéresse directement, ou sur ce qu'elles peuvent savoir.

J'en ai vu plusieurs parler légèrement par ennui ou impatience, et aussi parce que leur esprit est frappé de ce qu'ils ont entendu dire dans leur état naturel, et qu'ils mettent de l'amour-propre à paraître éclairés, inspirés même. (*Voyez l'Extrait des crises de Lyon.*)

On n'est pas à la disposition absolue de son magnétiseur, quoiqu'on lise ou écrive s'il le désire, et que ce soit pour le bien du malade. Le contact étranger donne des convulsions.

Les somnambules qui sont à ce degré, voient de manière à se conduire en marchant (1); ils peuvent toucher les objets qui ne sont pas magnétisés, à l'ordre du magnétiseur (2).

Troisième degré.

Les malades parvenus à ce degré de crise, voient distinctement leur mal, et si la maladie se prolonge, dès qu'ils sont moins souffrants, le germe de toute autre maladie qui pourrait être dans leur corps; ils pressentent l'époque du développement de cette maladie, ses pro-

(1) Il y en a que l'espèce du mal empêche de marcher.

(2) Pour juger du degré de clairvoyance, il faut des principes, de la conduite et des précautions.

grès et l'issue qu'elle pourrait avoir, si elle n'est pas prévenue ou conduite de la manière qu'ils indiquent.

Mis en rapport avec des malades, ils jugent parfaitement leurs maux ; quand on ne les force pas d'en prendre trop, ou de prononcer trop vite, ils indiquent le remède et suivent leur traitement jusqu'à guérison. J'ai vu une somnambule de ce degré en traiter plusieurs avec succès ; c'est celle qu'a eu pendant longtemps M. le chevalier de M...; ils conservent encore un peu de leur caractère et de leurs passions.

Si le magnétiseur s'y est bien pris, ils agissent et se déterminent à sa pensée, qu'ils connaissent.

S'il ordonnait quelque chose qui fût contraire à leur bien physique ou moral, ils montreraient de la résistance ; et s'il insistait, il opérerait leur réveil, précédé de mal-être et de convulsions, dont les suites pourraient être funestes.

J'en ai vu des preuves, et au moral et au physique ; il y en eut une frappante en Lorraine.

C'est à une somnambule de cette classe que

l'on doit l'invention des plaques de verre pour mettre en communication un malade éloigné avec une somnambule qui acquiert la connaissance de sa maladie et du moyen de la soulager ou de la guérir, si elle en est susceptible ; c'est à une autre qui a adopté ce moyen, qu'on est redevable de la façon de construire plus utilement encore ces plaques, qu'on peut appeler des *miroirs magnétiques*. La première a été magnétisée à Valence, la seconde à Strasbourg.

Quatrième degré.

Dans le quatrième degré de somnambulisme, auquel bien peu de malades peuvent parvenir, on peut juger les maladies sans toucher le malade, car on voit dans le corps. Cependant si les maladies sont compliquées, le toucher est plus sûr. On voit des choses éloignées et étrangères à son état quand le magnétiseur choisit le moment, dirige sans perdre le rapport et questionne avec ordre. Tout tient par la chaîne du fluide universel, si on laisse chercher ; qu'on dirige constamment, il n'y a plus d'espace, le somnambule est saisi par l'objet comme s'il était présent ; il le voit, le définit,

le peint et vous donne les renseignemens demandés. Les expériences faites par moi sur ce point, sont connues de beaucoup de personnes. Aucun corps ne peut toucher le magnétiseur ni le magnétisé, sans que celui-ci ait des convulsions. Pour l'éviter, il faut que tout soit magnétisé. Voilà ce qui m'a privé du plaisir de faire promener ma malade ; il fallait magnétiser le plancher ou la terre à chaque pas, sinon elle prenait des convulsions. Les somnambules arrivés à ce point connaissent parfaitement le magnétisme, et le définissent quand les expressions ne leur manquent pas faute d'acquiescement ou de connaissance de la langue dans laquelle ils s'expriment mieux après avoir été interrogés avec ordre et en beaucoup de crises. Quand les somnambules qui sont à ce degré ne souffrent pas, ils appellent cet état celui du parfait bonheur, et voici comment ma malade le définissait : « Je ne souffre pas ; « je vois que je suis prête à guérir ; tout ce « que j'aime se porte bien ; je sens que vous « n'êtes occupé qu'à me faire du bien ; votre « influence magnétique agit sur toutes les par- « ties de mon être, et le plaisir que je ressens « est comme ayant dix sens au lieu de cinq ;

« votre volonté y ajoute toujours ; mais comme
 « ce fluide, dirigé constamment par votre pén-
 « sée, dilate excessivement mes nerfs et ac-
 « célère la circulation de mon sang, et que
 « tout est trop tendu dans cet état, ma vie se
 « dévorerait, et je crois que je ne pourrais ré-
 « sister à cet état, quelque heureux qu'il soit,
 « plus de quarante-huit à cinquante heures(1).»

Il est prudent de donner deux minutes de recueillement avant l'instant du réveil de ces sortes de crises, afin que l'accroissement de la tension par le toucher immédiat du magnétiseur, et sa volonté cessant, les nerfs se détendent un peu, et qu'il reprenne par gradations, comme le disait ma malade, ce qu'il lui avait donné *de plus* ; car si on la sortait de crise sans la prévenir, elle aurait des convulsions.

Interrogée sur ce qu'elle éprouvait dans le passage de cet état au réveil, elle me répondit qu'il lui semblait passer d'un pays immense et sans bornes, à un petit canton déjà connu, et qu'il était de nécessité qu'elle s'y préparât.

(1) Je connais un somnambule qui a eu deux crises complètes, chacune de vingt-quatre heures.

Les somnambules qui, ne passant pas comme beaucoup d'autres, des demi-crisés aux crises des premier, second et troisième degrés, entrent tout de suite dans le degré de perfection du somnambulisme, sont d'abord étonnés et embarrassés de leur état; l'expérience leur manquant, ils ne peuvent s'exprimer; mais quand ils sont bien conduits, et que les questions leur sont faites avec ordre et intelligence, non seulement ils s'expriment d'une manière savante et précise sur leur mal et celui des autres, mais ils définissent leur état, et tout ce qui est du ressort de la nature, sans avoir le don des langues ni la connaissance des sciences qu'elles n'avaient pas apprises avant, comme on nous prête la bonhomie de le croire et le ridicule de le dire.

Ce qui a donné lieu à des méprises sur ce point, c'est qu'il est arrivé que des somnambules ignorans dans toute l'étendue du terme, et réputés pour tels dans leur état ordinaire, ont placé dans leurs ordonnances ou dans leurs définitions, des termes de l'art; ce qui a beaucoup étonné dans la bouche d'enfans ou de gens en service. Des magnétiseurs peu expérimentés s'y sont trompés: ils ont été en-

traînés par cet enthousiasme dont il est si difficile de se garantir quand on voit et qu'on entend des choses merveilleuses. Quant à moi, qui n'ai rien épargné pour acquérir sur cet objet des lumières qui puissent fixer mon opinion, j'ose avancer comme certain, que, hors ce qui est dans la nature et ce qui tient à voir, sentir et connaître ce qui est utile pour soi et les autres, les somnambules les plus parfaits ne savent et n'expriment que ce qu'ils ont entendu avant que d'être en cet état et qu'ils ne se rappelaient pas eux-mêmes, surtout quant aux termes ; mais à la vérité s'ils y restent long-temps, ils se perfectionnent dans la manière de rendre leurs idées, de définir leurs sensations et leurs perceptions.

Je ne crois pas non plus aux somnambules inspirés, devins ni prophètes ; mais quand ils sont au dernier degré de clairvoyance, ils peuvent avoir une pressensation sur la guérison ou la mort d'un être dont ils voient l'intérieur. Ils connaissent, ils jugent les dispositions morales ; ils prévoient un voyage, l'issue d'un procès, s'il y a des pièces ignorées entre les mains d'un homme qui compte les produire ; ils peuvent prévoir une chute dont

les causes sont préparées ; mais l'événement dépendra souvent de causes secondes qui peuvent croiser et rendre la prédiction faillible. On fera donc sagement d'être circonspect dans la communication de ces prétendus oracles.

Nota. Il y a aussi des somnambules de degrés inférieurs qui se placent le plus souvent dans un degré supérieur, parce qu'ils ne sont pas capables d'en juger comme ceux qui sont au dernier terme de clairvoyance. J'ajouterai à ce que j'ai dit pour servir de point de comparaison qui puisse aider à classer les crises, ce que mon expérience m'a appris sur les sommeils magnétiques et les demi-crisis, par lesquelles de certains malades commencent avant d'arriver aux crises complètes, et redescendent souvent à mesure qu'ils approchent de leur guérison.

Dans les degrés inférieurs aux trois auxquels je donne le nom de *crises complètes*, et au quatrième que j'appelle *crise magnétique parfaite*, l'état dans lequel se trouvent les malades peut s'appeler *un sommeil magnétique*, et la troisième *demi-crise*.

Nota. On fait passer souvent le malade de

ces demi-crisés à la crise complète, en le réveillant et le rendormant ensuite, ou en le magnétisant à l'arbre ou au baquet.

Premier degré.

Le premier est un sommeil que les malades trouvent plus doux et plus agréable que le sommeil ordinaire. Ils ne répondent point à ceux qui les interrogent et ne disent point quand ils se réveilleront ; souvent ce sommeil est accompagné de spasmes, etc. *

J'ai vu des malades qui ont dormi du sommeil magnétique, l'un pendant six semaines et l'autre pendant cinq mois ; tomber ensuite en crise complète ; l'un d'eux, traité par M. le baron de L..., lui a confirmé ; pendant sa crise, mon principe, que quand on traite trop de malades à la fois, il faut se recharger de fluide au baquet, ou à l'arbre, de préférence, si c'est la saison.

Second degré.

Le second est un sommeil sans rêve, dont ils prévoient et disent le terme. Ils sont en rapport avec tout le monde ; ils boivent de l'eau magnétisée en dormant. L'immobilité

du corps et des paupières caractérise le sommeil magnétique.

Troisième degré.

Le troisième est un état dans lequel on est en rapport avec quelques personnes, et désorganisé pour les autres.

On commence à voir quelque chose de soit mal, on en raisonne, mais souvent aussi peut sûrement qu'on s'ordonne ses remèdes; on parle toujours de mémoire sur les remèdes qu'on connaît, et on se trompe toujours sur ceux qu'on ne connaît pas. Il est dangereux de se fier à ces malades et d'agir d'après leur conseil, même dans le premier degré de crise. Si c'est une personne d'esprit et un peu instruite dans la médecine, elle est sujette à juger par prévention et sur opinion antérieure. Nous en avons vu un exemple frappant dans un somnambule qui a été trois mois dans cet état, avec la manie de donner des consultations, que j'ai toujours conseillé de ne pas suivre sans consulter auparavant un médecin. Les yeux sont collés par le fluide qui se charge souvent d'une sérosité visqueuse, qui rend les paupières si adhérentes qu'on a peine à les faire

séparer; dans les crises complètes, au contraire, le réveil s'opère par la volonté du magnétiseur.

L'on observe encore différentes nuances dans le sommeil magnétique et dans les demi-crisis.

On peut leur assigner un certain ordre qui facilitera les expériences qui nous restent à faire pour acquérir la certitude de ce que je ne donne que comme des probabilités; mais il ne fallut qu'un fil à Thésée pour démêler les détours du labyrinthe, et je donne ce fil.

Première nuance.

Les somnambules n'éprouvent pas toutes ces différences successives dans les progrès des effets magnétiques. Ils passent ordinairement d'une des nuances désignées à un degré supérieur sans connaître les intermédiaires. La plus faible de ces nuances se montre dans les malades qui, ayant les yeux collés, entendent, parlent et ne dorment pas.

Ces état paraît être une simple disposition à tomber en crise, et est fort ordinaire dans ces simples incommodités ou maux passagers qui ne disposent pas le malade à éprouver les

grands effets du magnétisme; souvent aussi un malade attaqué grièvement, guérit sans avoir éprouvé un autre effet que celui-ci, parce que l'état de son sang s'oppose à des effets plus marqués, ou souvent c'est une suite de l'inattention et du relâchement dans son magnétiseur.

Seconde nuance.

La seconde nuance se présente dans les personnes qui, ayant les yeux collés, entendent tout ce que l'on dit auprès d'eux sans pouvoir y répondre. Ceci est déjà un commencement de crise, sur-tout s'ils peuvent ouvrir les yeux au toucher de l'objet désigné par le magnétiseur, comme l'arbre, le fer, la corde, etc.; presque tous les malades, sur-tout en été, passent par cet état.

Troisième nuance.

La troisième nuance doit être attribuée à l'état des personnes assoupies qui n'ont pourtant pas besoin d'être mises en rapport avec des étrangers pour entendre ce qu'ils disent lorsqu'ils leur adressent directement la parole.

Cela s'appelle entrer en communication

avec tout le monde, et ces sortes de somnambules se réveillent d'eux-mêmes pour l'ordinaire.

On ne rencontre guère cette nuance que dans les malades dont les nerfs sont difficiles à mettre en jeu; mais il en est qui, ayant été en crise, redescendent souvent par cette nuance à leur état ordinaire, lorsque le terme de leur guérison approche.

Il y a des personnes dont le sommeil magnétique est mêlé de songes agréables, d'autres les ont fâcheux. Il est à propos d'y faire attention, parce que cela arrivant même dans l'état de crise complète, et les lumières que procurent les crises magnétiques cessant dans ces intervalles, on s'exposerait à l'erreur, en adoptant comme des vérités ce que l'état actuel du sang et des humeurs dans les malades leur fait dire.

Quatrième nuance.

La quatrième nuance semble appartenir à l'état des personnes qui restent dans un assoupissement profond, sans parler ni gesticuler, et que l'on est obligé de réveiller au hasard.

L'effet du magnétisme est cependant sen-

sible dans cet état ; il donne un calme aux sens, favorise le travail de la nature, et à son réveil le malade se sent ordinairement frais et allégé.

On peut réveiller sans inconvénient après une heure ou une heure et demie, les personnes qui sont dans cet état, quelques-unes même se réveillent seules, et peu avant elles en disent le moment précis.

Cinquième nuance.

La cinquième nuance est celle des personnes qui passent de l'assoupissement naturel, qui souvent est lourd et profond, au sommeil doux et léger du magnétisme, après qu'on a établi des courans, et rendu la circulation plus aisée et plus libre par le fluide magnétique.

L'on vient, par la répétition d'objections dégénérées en reproches, de me forcer à me justifier sur deux assertions exposées dans mes réflexions sur les crises, où je dis :

1^o Qu'il n'y a que quatre degrés dans les crises somnambuliques ;

2^o Que tout malade parfaitement guéri ne tombe plus en crise, et que c'est à mon avis un

signe certain que la santé (l'harmonie) est rétablie. Quand on a des crises réelles,

Voir son mal,

Celui des autres,

Et les objets étrangers les plus éloignés ;
c'est tout ce qu'on peut attendre des crises.

On objecte qu'il y a certitude d'un nombre de degrés plus considérables : que les somnambules l'ont dit, qu'on l'a vérifié ;

Qu'il y a beaucoup d'exemples de malades parfaitement guéris, à qui le magnétiseur continue et prétend continuer à volonté de donner des crises de près ou de loin, et toujours aussi lucides, et avoir pour sa vie l'oracle qu'il s'est créé à sa disposition.

Je réponds au premier article, que je n'ai pas prétendu réduire mathématiquement la nomenclature des crises à quatre degrés, mais qu'il m'avait semblé, après les avoir étudiées dans une cinquantaine de sujets, que, pour faciliter cette étude aux magnétiseurs nouvellement instruits, on pouvait les classer en sept situations caractérisées.

Deux de ces situations sont de pur sommeil magnétique, la troisième doit être réputée demi-crise, les quatrième, cinquième et sixième,

crises complètes, et la septième, crise parfaite.

Si l'on en veut davantage, j'y souscris, et à compte du demi-cent qui sera je crois suffisant pour le moment, je permets qu'on m'attribue l'énonciation de treize : trois, sommeil et demi-crise ; cinq, nuances qu'on appellera degrés ; l'exception qu'on comptera aussi ; et mes quatre degrés qui remplissent uniquement l'espace du pallier au faite, ont fait paraître l'escalier trop roide. Il aura tous les degrés qu'on voudra, ce sera toujours monter du rez-de-chaussée au dernier étage.

Je tiens davantage au principe que j'ai avancé, c'est-à-dire que la maladie terminée, les crises finissent. Je regarde ce principe comme la base du magnétisme, et le gage certain d'une utilité réelle et de l'exemption de tout danger.

Je sais qu'il y a des malades qui, se disant guéris, ont encore un sommeil, une demi-crise, une crise pendant quelque temps (surtout quand ils l'ont annoncé) à la volonté forte du magnétiseur, qui a eu besoin de beaucoup de crises pour la maladie.

Mais je pense que ces crises subséquentes viennent, ou du germe d'une autre maladie

non développée, ou de la faiblesse, ou de la sensibilité du genre nerveux encore affecté, ou de l'influence du moral sur le physique, quand ils ont la manie de vouloir continuer à donner des remèdes; c'est alors une maladie réelle, comme celle qui affecte le cerveau d'un homme d'esprit, et qui est maniaque quoiqu'en apparence sain. Je conseille à tout malade consultant, de n'user des remèdes qu'ils donnent qu'avec précaution, et après avoir consulté un médecin sage, plus médecin alors que le somnambule guéri.

Enfin je relègue ces discoureurs en crise dans la classe des somnambules sorciers de la Souabe, des somnambules mystiques de Lyon, inspirés, devins et prophètes, que l'enthousiasme érige en oracles infailibles, que le ridicule fait rentrer dans le néant et de l'apparition desquels le sage gémit, parce qu'il juge avec raison du tort réel que l'illusion et l'abus font à la réalité du magnétisme et à l'opinion qu'il nous importe d'en donner pour l'établir solidement et le propager.

Nota. Comme souvent il arrive qu'après avoir été magnétisé, ou eu de ces sommeils salutaires, les pores sont ouverts et la transpi-

ration s'est établie, il faut avoir grande attention de ne pas sortir, jusqu'à ce que les pores se soient refermés, ou au moins de se bien couvrir, et se préserver de l'humidité aux pieds.

C'est souvent du soin, de l'attention, et de l'intelligence du magnétiseur, autant que des procédés généraux, que dépendent et les crises magnétiques, et le développement du sens intérieur des malades qui les éprouvent.

(*Extrait des Mémoires du comte de*
LUTZELBOURG.)

VARIÉTÉS.

La Société de magnétisme désirant rendre son règlement public, pour qu'on ne puisse se méprendre sur le but de son institution, nous cédon's à son désir en insérant ici ce règlement, qui ne peut que donner une haute idée de la pureté des intentions des membres qui composent cette Société.

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DU MAGNÉTISME.

ARTICLE I^{er}. La Société maintient le titre distinctif qu'elle a adopté, celui de *Société du magnétisme*.

II. Elle a pour objet de rechercher la nature du magnétisme animal, et d'en constater les effets.

III. Elle est composée de membres résidens, d'associés résidens et de correspondans.

Le nombre des membres résidens ne peut excéder cinquante, et celui des associés résidens, dix. Le nombre des correspondans est illimité.

IV. Les membres résidens ont seuls voix délibérative ; les associés ont droit à la séance et voix consultative.

V. La société a un bureau qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire particulier et d'un trésorier.

VI. Le secrétaire général est perpétuel. La durée des fonctions des autres membres du bureau est d'un an.

VII. Ils sont tous élus à la majorité absolue des suffrages, dans la première séance du mois de janvier de chaque année.

VIII. Les suffrages sont recueillis par voie de scrutin.

IX. Les membres du bureau peuvent tous être réélus.

X. La Société tient ses séances une fois par semaine, depuis sept heures du soir jusqu'à dix.

XI. Les séances commencent par la lecture que l'un des secrétaires fait du procès-verbal de la séance précédente, et de la correspondance. On passe de là aux délibérations relatives à la réception des candidats qui ont été proposés, et aux nouvelles présentations, s'il y a lieu. Ces délibérations sont suivies de la lecture des rapports qui ont pour objet les ouvrages présentés à la Société et renvoyés par elle à des commissaires; après quoi, la Société écoute ceux de ses membres qui ont des faits ou des observations à lui communiquer.

XII. Le président a la police exclusive de l'Assemblée; il porte la parole au nom de la Société, et signe, conjointement avec les secrétaires, les procès-verbaux, les arrêtés et les actes de correspondance.

XIII. Le secrétaire perpétuel est chargé de la rédaction des procès-verbaux, des arrêtés et de la correspondance.

XIV. Le secrétaire particulier aide le secrétaire perpétuel dans ses travaux, et le supplée en cas d'absence.

XV. Chaque procès-verbal, après que la rédaction en a été approuvée par l'assemblée et signée du président ainsi que des secrétaires, est consigné dans un registre tenu à cet effet.

XVI. Le trésorier reçoit, contre quittance, la contribution des membres. Il acquitte les dépenses de la Société, sur le *visa* du président et du secrétaire perpétuel, et présente la situation de sa caisse tous les six mois.

XVII. La contribution annuelle de chaque membre résident est de quarante francs, payables d'avance par semestre, en janvier et juillet de chaque année. Elle pourra, suivant les circonstances, être modifiée d'après une délibération de la Société.

XVIII. Chaque membre dépose de plus, entre les mains du trésorier, une somme de dix francs, lors de son admission, pour les frais d'établissement.

XIX. Il y a un registre de présence signé à chaque séance par les membres qui y assistent. Ce registre reste en dépôt entre les mains du secrétaire perpétuel.

XX. Toute proposition d'admission est faite au moins par deux membres, sur la demande écrite du candidat.

XXI. Huit jours après la présentation, la Société passe au scrutin secret.

XXII. L'admission ne peut avoir lieu si le candidat ne réunit en sa faveur les neuf dixièmes des voix, dans une séance composée de plus de la moitié des membres.

XXIII. Le secrétaire perpétuel écrit au membre admis pour lui annoncer son admission.

XXIV. Chaque membre s'engage à pratiquer le magnétisme gratuitement, sans autre but que celui de se rendre utile. Celui qui ferait du magnétisme une spéculation, cesserait, par cela même, d'être membre de la Société.

XXV. Les membres s'engagent à communiquer à la Société les traitemens qui n'ont pas eu de succès, avec autant d'exactitude que ceux qui ont réussi. Pour se faire une idée exacte du magnétisme, et pour en tirer parti, il importe d'en connaître également les avantages, l'inefficacité et les inconvéniens, et de discerner, dans ces deux derniers cas, ce qui naît de la chose d'avec ce qui naît de la négligence ou de l'inexpérience.

XXVI. A la dernière séance de chaque année,

(259)

le secrétaire perpétuel lira un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année écoulée; il y désignera les bures les plus intéressantes, les moyens qui les auront déterminées, et les magnétiseurs dont elles seront l'ouvrage.

XXVII. Ceux des travaux de la Société qu'elle jugera devoir être imprimés, le seront dans les *Annales du magnétisme animal*; les autres resteront déposés aux archives.

XXVIII. La Société formera peu à peu une bibliothèque des livres sur le magnétisme; une partie de ses revenus sera employée à cet usage.

XXIX. La garde de cette bibliothèque est confiée au secrétaire perpétuel.

XXX. Le secrétaire perpétuel est autorisé à prêter les livres de la bibliothèque aux membres de la Société, sur leur reçu.

XXXI. Le reçu des livres doit indiquer le temps qu'on compte les garder; trois jours après l'expiration de ce temps, le secrétaire perpétuel est tenu de les envoyer chercher.

XXXII. Sont regardés comme démissionnaires :
1° Les membres qui, sans acquitter la contribu-

tion du semestre courant, restent trois mois sans se présenter;

2° Ceux qui transgressent le présent règlement.

XXXIII. En adoptant définitivement le présent règlement, la Société en arrête l'impression et la distribution.

Fait en séance générale, le dix-huit mars mil huit cent seize.

Le marquis DE PUYSEGUR, *président.*

Le marquis DEMONTFERRIER, *secrétaire général.*

Certifié conforme à l'original déposé aux archives,

Le marquis DE MONTFERRIER, *secrétaire général.*